

QUEL(S) ESPACE(S) POUR L'AUTO-DETERMINATION, LA PARTICIPATION ET LE POUVOIR D'AGIR EN PROTECTION DE L'ENFANCE ?



CONTEXTE

La réglementation et les recommandations destinées aux établissements sociaux et médico-sociaux incitent les acteurs, dans différents contextes, à soutenir la participation des personnes accompagnées aux dispositifs et mesures qui le concernent. Il est en effet attendu des professionnels qu'ils mobilisent la participation des personnes dans le cadre individuel et collectif, par le biais d'instances institutionnelles ou pour leur projet personnalisé, lors de l'évaluation de leur situation, de celle de l'établissement qu'elles fréquentent ou encore des dispositifs qui leur sont destinés. Qu'en est-il dans le champ de la protection de l'enfance ?

Des contraintes voire des contradictions questionnent les professionnels du secteur. En effet, la participation mobilise activement les choix des personnes accompagnées dans leur évolution personnelle, familiale et sociale. Or, dans le secteur de la protection de l'enfance, cette approche se heurte à la dimension régulièrement contrainte des mesures de protection ou de prévention. Il est ainsi question de « *l'opposition (...) énoncée entre le principe de protection et le principe de participation* »¹.

À l'instar des dynamiques de bientraitance qui ne peuvent se déployer auprès des personnes accompagnées qu'à la seule condition de leur activation conjointe au sein des équipes, revendiquer le pouvoir d'agir des enfants et des parents concernés par une mesure de protection ne peut raisonnablement s'envisager sans l'existence d'une marge importante de créativité des équipes et des professionnels.

Par le biais de la création d'un groupe de travail régional, le CREAI Centre-Val de Loire souhaite mettre ces sujets en débat avec les acteurs du territoire. Pour ce faire, **une première rencontre est organisée le :**

VENDREDI 09 FEVRIER 2024 à 9 H 30
à ORLEANS – dans ses locaux situés 35 avenue de Paris, 3^{ème} étage

Plusieurs questionnements pourront permettre de lancer les débats :

- Dans quelle mesure les établissements et services de prévention et de protection de l'enfance s'emparent-ils des sujets de la participation, de l'auto-détermination et du pouvoir d'agir des mineurs, des jeunes majeurs et de leurs parents ?
- De quels espaces disposent les enfants et les parents pour participer ?

¹ Élodie Faisca, « La participation de l'enfant en protection de l'enfance : Enjeux, conditions et obstacles », Enfances Familles Générations, 2021, URL : <http://journals.openedition.org/efg/11675>.

- Quels sont leurs besoins et leurs souhaits sur ces sujets ?
- Quels moyens et modalités sont disponibles pour développer la participation de l'ensemble des parties prenantes en prévention et protection de l'enfance ?

Afin de circonscrire les notions de référence que le groupe mobilisera dans l'ensemble de son parcours, le collectif sera amené à déterminer **le sens donné à l'autodétermination, à la participation et au pouvoir d'agir**. Ces notions seront appréhendées **suivant les spécificités de la protection de l'enfance**.

Selon l'intérêt des participants, les travaux pourront aborder la **question de la latitude nécessaire** aux professionnels et aux mineurs, jeunes majeurs et parents pour favoriser la **créativité** et le pouvoir d'agir. L'opportunité de **(re)penser l'exercice des missions** de prévention et de protection de l'enfance, dans une co-construction des actions à mener avec les enfants et leurs représentants légaux, pourra être abordée ; la part utopique de cette forme d'accompagnement pourra également être questionnée.



MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Le CREAI Centre-Val de Loire propose de rassembler des acteurs de la région engagés en prévention et en protection de l'enfance afin de mettre ces sujets au travail. Pensé comme espace libre et ouvert, l'émergence de ce groupe vise à favoriser le partage d'interrogations, d'expériences, d'innovations, de tentatives ou encore de doutes. Toutes les modalités d'animation et d'échanges pourront être envisagées, en fonction des demandes et attentes des participants : partage d'expériences et de témoignages internes au groupe, intervention de personnes extérieures, élaboration d'outils...

Les modalités et contenus exacts de ce groupe régional seront consolidés au fur et à mesure des séances et validés par les participants. Les orientations données aux échanges et la coproduction de savoirs et/ou d'outils qui paraîtront utiles au collectif sera déterminée suivant l'évolution et les besoins du collectif.

Le binôme d'animateurs se positionnera en soutien d'une démarche réflexive et de co-construction. Le CREAI pourra faciliter le partage d'informations en inter-session et assurera la coordination de l'action, suivant les choix arrêtés collectivement.

CONSTITUTION DU GROUPE

Participants :

Professionnels, cadres et étudiants intervenant en prévention et protection de l'enfance (milieu ouvert, prévention, placement, etc.) parmi lesquels :

- ✓ Agents des Conseils Départementaux,
- ✓ Salariés des services exerçant des mesures de prévention, de protection, d'investigation, de gestion du budget familial,
- ✓ Professionnels engagés dans le soutien à la parentalité, l'intervention sociale et familiale,
- ✓ Professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- ✓ Etudiants en travail social,
etc.

Animation :

Lucie RIVIERE : conseillère en Economie Sociale et familiale, titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale et d'un Master 2 en Sciences Humaines et Sociales – Travail social, Conseillère technique au CREAI.

MODALITES D'INSCRIPTION et CALENDRIER

La première rencontre permettra de circonscrire les besoins et demandes des participants. À cette occasion, le calendrier sera établi collectivement, à raison d'une séance par trimestre.

L'inscription est gratuite. Elle est disponible en ligne : <https://forms.gle/No9qNQ8PhSHHiVXt7>



LA DEMARCHE DU CREAI CENTRE-VAL DE LOIRE

Le CREAI Centre-Val de Loire est une association régionale qui regroupe des adhérents et contributeurs des établissements et services associatifs et publics du secteur social et médico-social du territoire. Le CREAI est membre de la Fédération nationale ANCREAI.

Le CREAI intervient sous différentes modalités avec et pour des professionnels de terrain, des équipes d'encadrement et des personnes concernées.

Il réalise et contribue à la réalisation de :

- ✓ études et recherches,
- ✓ formations, analyse de pratiques professionnelles,
- ✓ accompagnements,
- ✓ journées thématiques et conférences,
- ✓ guides et outils...

En outre, le CREAI déploie actuellement une démarche identique en constituant **trois groupes régionaux traitant des thématiques transverses de la participation et du pouvoir d'agir**. Les groupes sont ou seront constitués dans les secteurs d'intervention suivants :

- Protection de l'enfance,
- Personnes en situation de handicap,
- Personnes âgées.

Le CREAI Centre-Val de Loire se positionne en soutien à la coproduction de savoirs et de partages de pratiques. Il vise par cette action à servir l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes engagées : les institutions, les professionnels, les personnes accompagnées et leur entourage.